



# COMMUNE DE MEYNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Affiché le 24/03/2021

Etaient présents :

Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, M. Christophe CURIE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. David EYSSETTE, Mme Fanette FESSY-PAQUET, M. Fabrice FOURNIER, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Nelly LOBIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, M. Bastien VALENTE et M. Brice VOULAND

Etaient absents :

- M. Jean-Luc FORTIN, qui a donné procuration à M. Fabrice FOURNIER
- Mme Gaëlle GUILLERMIN, qui a donné procuration à Mme Karine PHILIPPE
- Mme Sonia REBOUL, qui a donné procuration à M. Christophe CURIE

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Karine PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 25/02/2021. Celui-ci l'approuve à l'unanimité.



### RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SANS OBJET

#### 1°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER (n° 2021-018)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, approuve les Comptes de Gestion 2020 des budgets principal et annexes de l'eau, de l'assainissement et du CCAS de la commune présentés par Madame POUGET - Comptable du Trésor Public d'Aramon et Madame ALBEROLA – responsable du Service de Gestion Comptable d'Uzès en tous points conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'Ordonnateur.

#### 2°) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL, DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS (N° 2021-019)

Après que Monsieur M. Fabrice FOURNIER se soit retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et que le premier adjoint ait invité l'Assemblée à se prononcer et à donner quitus à Monsieur FOURNIER de sa gestion budgétaire 2020, le Conseil Municipal, M. Fabrice FOURNIER ne prenant pas part à aucun vote :

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, approuve le Compte Administratif 2020 de la Commune qui dégage un résultat de clôture total excédentaire de 315 986.72 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'Investissement en 2020	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
<i>Investissement</i>	64 606,66 €		37 367.81 €	101 974.47 €
<i>Fonctionnement</i>	251 349.13 €		397 960.18 €	649 309.31 €
<b>TOTAL</b>	<b>315 955.79 €</b>		<b>435 327.99 €</b>	<b>751 283.78 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 751 283.78 €**

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** approuve le Compte Administratif 2020 du service de l'Eau qui dégage un résultat de clôture total déficitaire de 988.89 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'Investissement en 2020	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
<i>Investissement</i>	33 280,12 €		17 014,01 €	50 294.13 €
<i>Exploitation</i>	-34 269,01 €		23 447.31 €	-10 821.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>-988,89 €</b>		<b>40 461.32 €</b>	<b>39 472.43 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 39 472.43 €**

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe du service de l'assainissement qui dégage un résultat de clôture total excédentaire de 100 388.45 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'Investissement en 2020	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
<i>Investissement</i>	50 876,06 €		13 378.02 €	64 254,08 €
<i>Exploitation</i>	49 512.39 €		50 979.98 €	100 492.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 388,45 €</b>		<b>64 358.00 €</b>	<b>164 746.45 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 164 746,45 €**

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** approuve le Compte Administratif 2020 du CCAS qui dégage un résultat de clôture total excédentaire de 1 807,08 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'Investissement en 2020	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
<i>Investissement</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Fonctionnement</i>	1 807,08 €	0.00 €	7 218.83 €	9 025.91 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 807,08 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 218.83 €</b>	<b>9 025.91 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 9 025.91 €**

### 3°) FISCALITE DIRECTE LOCALE : ADOPTION DES TAUX 2021 (n° 2021-020)

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, maintient les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2021 à l'identique de ceux de 2020 comme suit, étant précisé que le taux de la taxe d'habitation n'est plus modifié jusqu'à la suppression de cette taxe :

OBJET	TAUX 2020
TAXE D'HABITATION	10,20 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	18,72 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	55,38 %



#### 4°) BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES (n° 2021-021)

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- Fixe le montant de la subvention au CCAS à la somme de 10 000 €
- Arrête la répartition des subventions 2021 aux personnes morales de droit privé comme détaillée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 17 120 euros
- Autorise Monsieur le Maire à verser les participations aux organismes de regroupement pour un total de 40 688 €
- Fixe le montant de l'enveloppe pour la rénovation des façades à la somme de 3 000 €

#### 5°) ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET CCAS POUR 2021 (n° 2021-022)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mmes FESSY PAQUET ET DEYLAUD-VIGNAL ET MM. SENERS ET VIGNAL)** approuve le Budget Primitif 2021 de la Commune, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de Fonctionnement, et pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	
Dépenses		2 001 757 €		550 231 €	<b>2 551 988 €</b>
Recettes		2 001 757 €		550 231 €	<b>2 551 988 €</b>

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget annexe du service de l'eau 2021, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section d'exploitation, et pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET EAU	Exploitation		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	
Dépenses	0 €	82 749 €	0 €	100 782 €	<b>183 531 €</b>
Recettes	0 €	82 749 €	0 €	100 782 €	<b>183 531 €</b>

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget annexe du service de l'assainissement 2021, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section d'exploitation, et sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Exploitation		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	
Dépenses	0 €	169 361 €	0 €	116 387 €	<b>285 748 €</b>
Recettes	0 €	169 361 €	0 €	116 387 €	<b>285 748 €</b>

- **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget annexe du CCAS 2021, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de fonctionnement ainsi :

BUDGET CCAS	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	
Dépenses	0 €	20 000 €	0 €	0 €	<b>20 000 €</b>
Recettes	0 €	20 000 €	0 €	0 €	<b>20 000 €</b>

### 6°) FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR INSERTION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL (n° 2021-023)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, autorise la parution d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal, approuve la charte éditoriale et les modalités de publication des encarts publicitaires et fixe les tarifs des encarts publicitaires comme suit, étant précisé que ces publications sont assujetties à TVA :

TAILLE DE L'ENCART	PRIX A LA PARUTION	PRIX POUR QUATRE PARUTION
Format 1 horizontal ou vertical (8.5 cm X 5.5 cm)	50 €	150 €
Format 2 : Horizontal ou vertical (6 cm X 14 cm)	100 €	300 €
Format 3 : horizontal (20 cm X 9 cm)	200 €	600 €
A4 4 <sup>ème</sup> de couverture : (H 29,7 cm X l 21 cm)	400 €	1 200 €

### 7°) VENTE DES PARCELLES AR 18 ET 19 (n° 2021-024)

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau boulodrome, le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mmes FESSY PAQUET et DEYLAUD VIGNAL ET MM. SENERS et VIGNAL) :**

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en vente les parcelles AR 18 et AR 19 au prix plancher de 335 000 € HT;
- Valide le cahier des charges relatif à cette vente
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents en lien avec cette vente et notamment l'acte authentique à intervenir
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

### 8°) OUVERTURE DE LA PISCINE ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR LA SAISON ESTIVALE (n° 2021-025)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- Autorise Monsieur le Maire à exploiter la piscine municipale du 31 mai 2021 au 29 août 2021;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet, titulaire du Besaen ou équivalent, pour besoins saisonniers pour la période du 27/05/2021 au 30/08/2021 inclus, étant précisé qu'il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 415 - échelon 8 du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, aux conditions sus-énoncées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour 2021

### 9°) DENOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE (n° 2021-026)

Dans le cadre de la mise à jour des bases « adresse », le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, entérine la liste des rues de la Communes ouvertes à la circulation qu'elles relèvent d'un statut public ou du domaine privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.50 heures.

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

